



COMMUNE DE
DAILLENS

PREAVIS de la Municipalité au Conseil communal

Préavis N° 2023.02 CC – Voirie et espaces extérieurs

Achat de véhicules de voirie

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

A. Introduction

Dans le cadre des activités de notre Secteur des travaux et de la voirie, des véhicules et différents appareils sont utilisés pour accomplir les tâches d'entretien.

L'un de nos véhicules, une Dacia pickup achetée en 2009, présente à ce jour 98'000 km au compteur, et devrait subir une expertise ce printemps. Après 14 ans d'utilisation, les réparations à réaliser pour son maintien seraient trop onéreuses au regard du type de véhicule et de son coût d'acquisition.

Le tracteur communal est quant à lui aujourd'hui utilisé pour de nombreuses missions (arrosage, vidage des poubelles etc.) pour lesquelles il n'est pas vraiment adapté. Il commence par ailleurs à accuser les affres de l'âge, étant en service depuis 1999.

Ce préavis vous présente ainsi la demande de crédit nécessaire à l'acquisition d'un nouveau véhicule communal de marque Kangoo et d'un modèle Goupil nécessaire à l'entretien de notre village.

B. Analyse globale

Notre parc de véhicules est simple mais mérite une certaine analyse en fonction du type d'utilisation.

Pour assurer le travail qui lui est confié, le secteur des travaux et de la voirie utilise différents véhicules décrits ci-après :

<u>Véhicule</u>	<u>Mise en circulation / expertise</u>	<u>Utilisation</u>
Dacia pickup – 98'000 km	07.08.2009 /19.01.2021 Prochaine expertise printemps 2023	Voiture utilitaire : entretien bords de route et massifs floraux – fontainier – transport de petit matériel
Remorque Humbaur 750kg	11.11.2021 / pas d'expertise	transport de matériel pour travaux et de matériaux

Tracteur	17.06.1999 /13.02.2020 Prochaine expertise 2024	Livraison bois – service hivernal – petits travaux forestiers – arrosage – transport chez Valorsa et emploi comme 2ème véhicule
Tracteur tondeuse John Deere	05.06.2020 / pas d'expertise	Tonte des grandes surfaces et terrain de football

Comme mentionné en introduction, notre « Dacia », acquise en 2009, présente 98'000 km au compteur, le tout effectué en micro-déplacements au sein du village. Le coût des réparations pour passer l'expertise prévue au printemps 2023 devient disproportionné face à l'âge du véhicule. Par ailleurs, en-dehors de l'entretien courant, de gros frais sont à envisager pour le remplacement d'une boîte à vitesse plus que vieillissante.

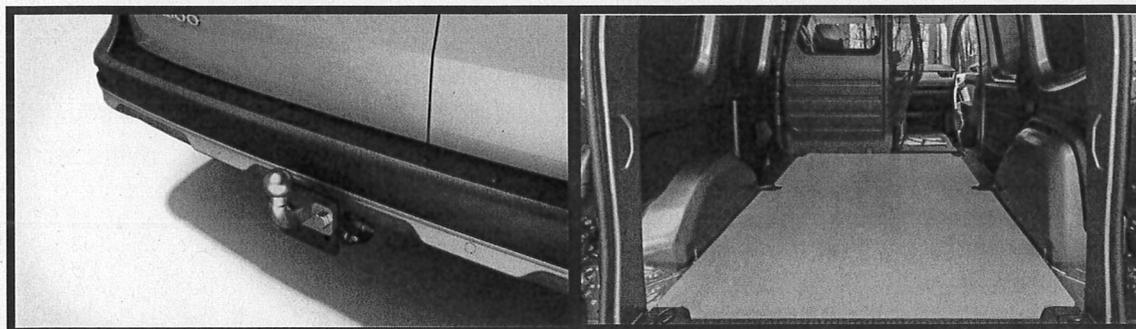
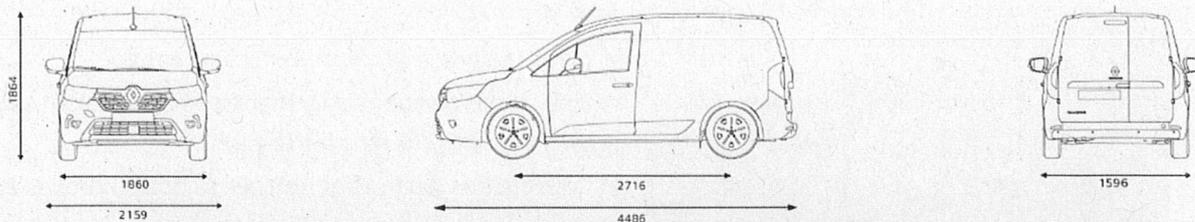
L'acquisition de nouveaux véhicules équipés d'un crochet d'attelage pour la remorque assurera les tâches prévues pour les travaux de voirie et de conciergerie. Un choix fait, bien sûr, en accord avec nos employés de voirie.

La Municipalité a ainsi procédé à une analyse globale des besoins de la Commune, et a procédé à différentes demandes d'offres auprès de plusieurs entreprises. Elle a au final opté pour l'achat de deux véhicules électriques, l'un pour remplacer la Dacia Pick up, et l'autre pour remplacer certaines tâches actuellement effectuées par le tracteur communal et offrir un outil moderne et efficace à nos employés de voirie.

C. Présentation du véhicule communal – remplacement Dacia

Deux véhicules utilitaires électriques ont été comparés. Le Renault Kangoo nous a été prêté comme véhicule de remplacement et nous avons bénéficié d'une présentation du Citroën Jumpy par le service de voirie de la commune de Mex. Le volume de ce dernier, certes, est plus important mais avec une différence de prix d'environ CHF 7'000.- notre choix s'est porté sur le modèle Kangoo de Renault. Avec 300 km d'autonomie, ce dernier reste largement suffisant pour notre usage. Les kilomètres hebdomadaires effectués pour les différentes missions à exécuter ne dépassent pas les 250 km au plus fort de la saison.





Ce véhicule sera utilisé pour la maintenance du réseau d'eau ainsi que pour diverses tâches d'entretien, de transport et de déplacement. Sa capacité de charge et son volume de chargement permettent la prise en charge et la livraison de matériel divers. Nous l'utiliserons pour amener les déchets spéciaux, le flaconnage et diverses marchandises sur notre périmètre de gestion des déchets à Penthaz, des tâches actuellement effectuées en tracteur. Sa capacité d'arrangement intérieur nous permet d'installer des outils d'entretien, ceci limitant les passages à l'atelier de la voirie.

D. Présentation du véhicule Goupil – remplacement partiel du tracteur

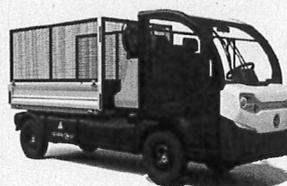
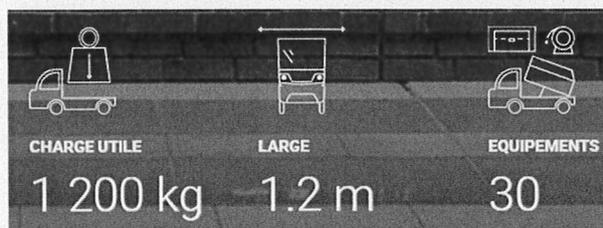
Comme présenté plus haut, ce véhicule reprend une part importante des usages de notre tracteur. Il est dédié aux espaces verts, son pont de chargement permet le ramassage des corbeilles à déchets, le transport du gazon, les branches de taille, etc.

Son équipement polyvalent et évolutif permettra aussi d'assurer l'arrosage et le nettoyage grâce à son réservoir d'eau et sa buse haute pression, el ramassage des poubelles, leur nettoyage et l'arrosage pouvant se faire en un seul passage.

Sachant que le nettoyage de nos poubelles et fontaines se fait actuellement avec un Karcher alimenté par une génératrice, le tout acheminé en tracteur, la buse haute pression incorporée et alimentée par la batterie du véhicule est un atout non négligeable.

Un encombrement minimum, une ergonomie ménageant les utilisateurs qui montent et descendent en permanence font du Goupil un véhicule moderne et adapté aux exigences du travail de l'entretien des espaces verts.

Goupil G4 L - Plateau basculant mixte
avec nettoyeur haute pression 200 L
Homologation N1



Le Goupil mixte est un véritable atout pour nos employés. Après une semaine d'utilisation d'un véhicule en prêt le bilan est très positif. Il leur permet d'assurer à tout moment des tâches très variées sans retourner à l'atelier :



- Arrosage grâce au réservoir d'eau intégré
- Nettoyage de zones spécifiques comme l'arrêt de bus grâce au nettoyeur haute-pression
- Collecte des déchets et nettoyage des poubelles en un seul passage
- Collecte de dépôts sauvages et nettoyage de la zone, nettoyage des fontaines
- Transport de tout le matériel nécessaire pour le travail quotidien (balais, produits nettoyants, outils, etc.)

E. Le choix de l'électrique

Le choix de la Municipalité s'est porté sur deux véhicules électriques, ceci afin de répondre aux exigences cantonales et fédérales en matière d'exemplarité des collectivités publiques en termes d'énergie (Art. 10 Loi vaudoise sur l'énergie), mais aussi afin d'effectuer des économies. La charge de ces véhicules pourra s'effectuer à la voirie, dans des locaux reliés à des panneaux solaires propriété de la Commune.

A l'usage, un véhicule électrique consomme environ 20 % de moins qu'une voiture thermique équivalente. La voiture électrique n'a ni boîte de vitesses, ni embrayage, ni bougies, ni échappement et encore moins de courroie de distribution. Autant de pièces mobiles qui nécessitent, pour les voitures conventionnelles, des opérations d'entretien. Du fait d'une mécanique simplifiée, seules les plaquettes de frein, les suspensions ou les essuie-glaces sont à changer dans une voiture électrique. Les coûts d'entretien seront ainsi réduits d'environ 25 % au total.

Il s'agit donc d'un choix en faveur de l'environnement, de la transition énergétique, mais aussi d'une utilisation rationnelle des deniers publics.

F. Finances

Le coût d'acquisition des nouveaux véhicules se présente comme suit (TTC) :

Kangoo Van e-tech **35'900.-**

y.c. les accessoires suivants :

Plancher en bois

Attelage de remorque

...

Goupil G4 L / multifonction **57'800.-**

Vitesse 50 km/h limitée à 45 km/h.

Charge remorquable : **homologation N1 = 1'400 kg.** (Remorque non freinée 750 kg)

Charge utile sellette **1'320 kg.**

Arrosage avec cuve 500 L, pompe 2.5 bars, 30 l/min dévidoir automatique 25 m tuyau + lance

Nettoyeur haute Pression 200L 130 bar

Plateau basculant mixte avec ridelles (215x122 cm)

Total TTC : **93'700.-**

G. Conclusion

Au vu de la nécessité de moderniser notre parc de véhicules communal et de le rendre plus efficient et respectueux de l'environnement, la Municipalité vous propose d'adopter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Dailens

- Vu le présent préavis municipal n° 2023.02 CC
- Entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

- D'adopter le préavis municipal N° 2023.02 CC concernant l'achat de deux véhicules électriques pour le Secteur des travaux et de la voirie ;
- D'accorder à la Municipalité la somme de CHF 93'700.- pour l'achat de deux véhicules électriques ;
-
- D'admettre que cette dépense soit financée par la trésorerie courante de la Bourse communale ou par l'emprunt ;
-
- D'amortir en une seule fois en 2023 via la reprise du compte de réserve 2820.10 « Fonds de réserve pour véhicule communal et mat. Roulant » le montant de CHF 93'700.00.

Ainsi approuvé par la Municipalité dans sa séance du 20 mars 2023 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

Alberto Mocchi

Laurence Bastide



Délégué municipal : M. Claude Herren, Municipal

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 24 avril 2023.

